



REGLEMENT

1 – Le PAL RUN est une course pédestre organisée le dimanche 23 avril 2023 sur le site du parc d'attractions et animalier LE PAL dans la commune de Saint-Pourçain sur Besbre. Deux courses sont proposées : Le PAL RUN : distance 9,6 km avec classement et La MAGIC PAL RUN : distance 3,5 km à allure libre sans classement.

2 – Organisation et assurance

L'organisation est assurée par le Comité d'Allier d'Athlétisme avec le soutien du club d'athlétisme de Dompierre sur Besbre, l'EACCD.

Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance N°4121633J souscrite par le Comité D'Allier d'Athlétisme auprès de AIAC Courtage – 14 rue de Clichy – 75009 PARIS

Assurance Dommages Corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

3 – Conditions de participation

LE PAL RUN : course mixte ouverte à partir de la catégorie Cadets (nés en 2007 et avant). Soumise à la présentation obligatoire : Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un Pass' J'aime Courir délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation - Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la Course à pied en compétition - Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie.

LA MAGIC PAL RUN : course mixte à allure libre, sans classement ni chronométrage, à partir de 10 ans (nés en 2013 et avant).

Licence et/ou certificat médical à enregistrer en ligne lors de l'inscription. Autorisation parentale à remplir en ligne par les parents pour les mineurs

Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours à l'intérieur du parc et celles qui ont un billet d'entrée ne pourront accéder au parc qu'à partir de 10h.

4 – Droits d'inscription

LE PAL RUN : 17 € course / 39 € course + entrée 1 jour au PAL *

MAGIC PAL RUN : 10 € course / 32 € course + entrée 1 jour au PAL *

* Billet valable une journée le samedi 22 ou le dimanche 23 avril 2023

5 – Inscription et paiement

Uniquement en ligne sur le site <http://www.run-athle-03.fr> avant le 18 avril 2023 minuit. Aucune inscription sur place. Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. En cas d'annulation de l'épreuve, l'athlète sera au choix, intégralement remboursé ou son engagement sera reporté sur l'édition suivante.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant cette date si les 3000 participants sont atteints.

L'inscription sera définitive uniquement si le dossier est complet (copie licence ou certificat médical, autorisation parentale complétée pour les mineurs).

6 - Dossards

L'athlète doit porter visiblement son dossard sur la poitrine pendant toute la durée de l'épreuve et pourra le conserver après l'arrivée.

La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 22 avril après-midi soit à Moulins, à Vichy ou au Pal et le dimanche 23 avril au Pal jusqu'à 30 minutes avant la course. Le lieu du retrait du dossard sera à préciser sur le bulletin d'inscription.

7 – Chronométrage

Le chronométrage de la course Le PAL RUN sera fait grâce à une puce à fixer avec les liens sur la chaussure. Cette puce doit être obligatoirement rendue après l'arrivée. Une facturation de 5€ sera faite au concurrent en cas de non-restitution.

Aucun chronométrage sur la MAGIC PAL RUN, allure libre sans classement à l'arrivée.

8 - Classement et récompenses

A la remise des dossards, un pack sérigraphié Le PAL Run. Une médaille Finisher sera remise à tous.

Pour la course le PAL RUN seront récompensés les 3 premiers au scratch féminin et masculin ainsi que les 1ers de chaque catégorie.

Les résultats seront publiés en ligne sur le site du Comité d'Allier d'Athlétisme <http://www.run-athle-03.fr> le jour de la course.

9 – Ravitaillement

Un ravitaillement solide et liquide sera sur le site uniquement à l'arrivée. En cas de chaleur, un ravitaillement en eau sera installé sur le parcours. Il faudra se munir de son gobelet.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Le gobelet remis au retrait des dossards devra être utilisé le jour de la course. Aucune bouteille d'eau ne sera distribuée.

11 – Sécurité et couverture médicale

La sécurité de l'organisation sera assurée par la société de secourisme UNASS et par la présence d'une ambulance et d'un médecin sur le site. Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas de défaillance et d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

12 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que les ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans dans le monde entier.

13 – Force Majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.